Concarneau, le 5 novembre 2026

N /Réf. : 2026-0667-FP

Objet : **Pompage, Transport et dépotage des lixiviats de TREMEOC**

Pièces jointes : **situation Géographique ISDnD TREMEOC**

MARCHE DE SERVICES N°26C0300
PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE
« POMPAGE, TRANSPORT ET DEPOTAGE DES LIXIVIATS DE TREMEOC (FR29120) »

1 POUVOIR ADJUDICATEUR :

VALCOR, représenté par son Président en exercice, Guy PAGNARD, en vertu de la délibération du 26 Mai 2026, ou son représentant par délégation.

2 TYPE DE PROCEDURE

La présente consultation est un marché passé en procédure adaptée conformément à l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique du 03 décembre 2018. Elle détermine les conditions de la consultation et énonce les prescriptions administratives particulières qui s'appliquent pour l'exécution du marché en découlant. Elle vaut règlement de la consultation.

3 OBJET DE LA CONSULTATION ET LIEU D'EXECUTION

Les prestations, objet de la présente consultation, concernent le pompage, le transport et le dépotage des lixiviats de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Tréméoc (FR29120) dans les Stations d'Epurations de la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud (CCPBS).

CODE CPV : 90410000 Services de collecte des eaux usées

4 DONNEES TECHNIQUES

4.1 Présentation de l'ISDND de Tréméoc

Le site est un ancien centre de stockage de déchets non dangereux : mis en service en 1996, il a été exploité jusqu'en 2009, année de fermeture du dernier casier. Classée ICPE, le site est donc entré, à partir de cette date, en post-exploitation avec une obligation d'assurer un suivi environnemental de l'installation pendant 30 ans.

L'ISDND est agencée de la manière suivante :

- 5 casiers étanches et couverts, nommées A, B, C, D, E contenant les déchets entreposés.
- 1 réseau de récupération des lixiviats pour chaque casier relié à un bassin couvert de 1 200 m³.
- 1 réseau d'évacuation des eaux de ruissellement n'entrant pas en contact avec le massif de déchets avec un bassin de décantation et un bassin incendie.

Depuis août 2025, une centrale photovoltaïque a été installée sur les casiers et est entretenue par éco pâturage sur cette zone : l'éco-pâturage est réalisé par des moutons n'ayant aucun accès sur les parties basses du site regroupant notamment les différents bassins.

L'ISDND se situe à l'adresse suivante : **lieu-dit Le Yeun 29120 Tréméoc** (cf. **Annexe 1** ci-dessous)

Le site est entièrement clôturé : l'accès se fait par un portail avec un cadenas à code qui sera transmis au TITULAIRE lors de l'attribution de ce marché.



4.2 Caractéristiques du déchet à traiter

Les lixiviats collectés sur l'ISDND de Tréméoc proviennent de la percolation des eaux de pluie à travers le massif de déchets.

4.3 Gisement de lixiviats

Les volumes produits et évacués en stations d'épuration sur les dernières années sont les suivants :

ANNEE	2023	2024	2025	2026
Janvier	0 m³	123 m³	0 m³	243 m³
Février	0 m³	50 m³	0 m³	94 m³
Mars	47 m³	175 m³	82 m³	158 m³
Avril	73 m³	77 m³	300 m³	112 m³
Mai	0 m³	228 m³	0 m³	42 m³
Juin, Juillet, Aout	110 m³	315 m³	0 m³	316 m³
Septembre	70 m³	0 m³	0 m³	0 m³
Octobre	0 m³	0 m³	0 m³	0 m³
Novembre	0 m³	0 m³	46 m³	0 m³
Décembre	0 m³	28 m³	208 m³	0 m³
VOLUME TOTAL	**300 m³**	**996 m³**	**636 m³**	**965 m³**

Les envois vers la station d'épuration sont variables suivant les années et sont inférieures à 1 000 m³ par an. Ces variations peuvent être dûes à des aléas d'exploitations :

- La finalisation des travaux d'installation de la centrale photovoltaïque sur le site a entraîné un arrêt des pompages entre mi-avril et septembre 2025.
- Une fuite sur le réseau lixiviats en fin d'année 2023 a augmenté le volume évacué en 2024.

Les évacuations de lixiviats restent néanmoins nettement en dessous des volumes évacués historiquement du site (4 550 m³ en 2020) notamment grâce à la couverture du bassin en 2021 et la reprise de la couverture des casiers C, D et E entre 2021 et 2022.

Les volumes indiqués ci-dessus sont donnés à titre indicatif et ne doivent en aucun cas être considérés comme définitifs et contractuels : des variations sur ceux-ci pouvant être observées en cours de post-exploitation du site.

4.4 Prestations à effectuer

Le titulaire de la présente consultation a en charge la réalisation des prestations suivantes :

- Pompage des lixiviats sur l'ISDND de Tréméoc.
- Transport vers la ou les stations d'épurations de la CCPBS conventionnés.
- Dépotage des lixiviats dans les zones déterminées dans chaque station d'épuration.
- Elaboration des bons de transport mentionnant les volumes dépotés, les dates et les lieux de dépotage : une copie du bordereau de suivi des déchets (BSD) devra être déposé dans la boîte aux lettres du site à destination du titulaire du marché de post exploitation du site.

5 MODALITES DE REALISATION DES PRESTATIONS

5.1 Accès sur le site

L'ISDND de Tréméoc est un site classé ICPE et est donc totalement clos : l'accès se fera par un portail équipée d'un cadenas à code ou à clé. Le titulaire du présent marché dispose d'un accès limité à la voirie menant au bassin de lixiviats. En aucun cas celui-ci n'accède sur la partie haute du site où se situent les casiers, sauf intervention convenue avec les services de VALCOR.

Le titulaire devra veiller à bien refermer le site :

- Après chaque départ vers les stations de la CCPBS afin de ne pas laisser le site sans surveillance si plusieurs rotations sont effectués sur la même journée.
- Après la fin de chaque prestation.

Le titulaire signalera tout évènement inhabituel sur le site, au prestataire assurant la post-exploitation ou à VALCOR, mais aussi tout éléments l'empêchant de pouvoir effectuer ses prestations (problème de portail, cadenas, chute d'arbre, divagation de moutons…).

5.2 Zone de pompage



L'accès à la lagune se fait par une route bitumée présentant une aire de retournement assez spacieuse pour les camions.
La lagune de lixiviats (capacité : 1 200 m³), est composée d'une géomembrane couverte et présente les équipements suivants :

- Un tuyau de pompage de diamètre 200 mm, plongeant dans la lagune, et fixé sur un socle avec un raccord galvanisé mâle.
- Une porte d'accès à la lagune avec un escalier descendant à l'intérieur du bassin.
- Une échelle limnimétrique permettant de voir le niveau du bassin.
- Une boîte aux lettres.

Les eaux de voirie sont dirigées vers un poste de relèvement (situé à côté du bassin de stockage des lixiviats) et sont rejetées dans le milieu naturel. Un séparateur eaux pluviales/lixiviats a été installé afin d'éviter tout risque de pollution en cas de déversement accidentel sur cette plate-forme. La procédure en cas de déversement est présentée en **annexe 2** ci-dessous et est affichée sur la porte du bassin de lixiviats : elle devra être mise en application lors d'un déversement involontaire par le titulaire. Ce dernier devra également nettoyer, à ses frais, la voirie et le poste de relevage pour éviter toute contamination du milieu environnant.

Le titulaire devra également éviter la contamination du bassin de lixiviats par des relargages de matières ne provenant pas de l'ISDND : toute évolution sur le résultat d'une analyse trimestrielle de lixiviats, entraînant une difficulté pour le traitement des lixiviats ou une non-conformité règlementaire, due à une erreur imputable au titulaire du présent marché, entraînera la vidange complète du bassin et la facturation du traitement des lixiviats contaminés.

Dans son mémoire technique, le titulaire présentera le matériel qu'il utilisera pour réaliser la prestation et justifiera de sa capacité à se raccorder sur le tuyau de pompage (branchement direct, utilisation d'un cône de réduction). Il présentera aussi dans son mémoire les solutions qu'il apporte pour éviter un déversement de matières exogènes à l'ISDND dans le bassin de lixiviats (nettoyage de la cuve de transport avant arrivée sur site, clapet anti retour…). Le titulaire préciser également la gestion qu'il mettra en œuvre en cas de débordement sur la voirie de l'ISDND.

5.3 Gestion du bassin de lixiviats

La surveillance du niveau du bassin de lixiviats est effectuée par le titulaire du marché de post-exploitation de l'ISDND de Tréméoc. Celui-ci contactera dès que besoin le titulaire du présent marché pour que celui-ci effectue les rotations nécessaires vers les stations d'épurations.

Il est imposé dans le marché de post-exploitation de maintenir un niveau du bassin de lixiviats inférieur à 1 mètre à tout moment : ce niveau est visible grâce à l'échelle limnométrique présente dans le bassin et accessible au titulaire du marché de transport des lixiviats, via la passerelle d'accès. Il est nécessaire de garder ce niveau pour anticiper une éventuelle surproduction de lixiviats et aussi pour maintenir une capacité de stockage suffisante des eaux d'extinction lors d'un incendie.

Le titulaire du marché de post-exploitation déclenchera une demande d'évacuation au titulaire du présent marché dès que le niveau dépasse 0,7 mètres et en informera VALCOR.

Le titulaire du présent marché pourra :

- Soit attendre l'appel du titulaire de la post exploitation lorsque le bassin atteint les 0,7 mètres de hauteur et ainsi évacuer les lixiviats jusqu'à ce que le niveau du bassin arrive autour des 0,3 mètres de hauteur.
- Soit planifier des évacuations régulières tous les mois (100 m³ par mois, 20 m³ par semaine…) afin de maintenir un niveau de bassin inférieur à 0,3 mètres de hauteur, qui reste le mode de gestion préférable.

Le titulaire expliquera dans son mémoire son mode de fonctionnement et présentera un calendrier prévisionnel des évacuations en adéquation avec ce dernier.

Un non-respect des prescriptions pour le maintien du niveau de la lagune sera soumis à pénalité (cf. Article 13).

A la date de démarrage du marché, le niveau du bassin sera transmis au titulaire : si le niveau est supérieur aux exigences du CCTP (> 1 m), VALCOR n'appliquera pas de pénalité sur les quatre premiers mois du marché afin de laisser le temps au titulaire d'évacuer les volumes adéquats. Passé ce délai, le niveau du bassin doit correspondre aux exigences du CCTP et sera donc soumis aux pénalités en vigueur pour le restant du marché

5.4 Site de dépotage

La communauté de communes du Pays Bigouden Sud (CCPBS) et VALCOR ont signé des conventions de traitement des lixiviats avec le gestionnaire des stations d'épurations pour le compte de la CCPBS (cf. **Annexe 3** – projet de convention en cours de signature). Ces stations sont référencées dans le tableau ci-dessous :

Stations d'Epurations Conventionnées	Distance avec ISDND de Tréméoc*
COMBRIT	9,00 km
PONT-L'ABBE	10,70 km
LOCTUDY	17,00 km
TREFFIAGAT	19.50 km
PENMARC'H	23,00 km

**Distance moyenne site MAPPY avec véhicule classe 4*

Le titulaire devra prendre contact avec le gestionnaire des stations d'épurations à minima 48 heures avant les évacuations prévues afin d'optimiser les envois vers les sites. En effet, chaque station d'épuration, ne possédant pas les mêmes capacités de stockage et de traitement à un instant t, devra être en capacité de recevoir le volume transporté par le titulaire. Le tableau ci-dessous récapitule les capacités propres à chaque station :

	COMBRIT	LOCTUDY	PENMARC'H	PONT-L'ABBE	TREFFIAGAT
Capacité stockage	20 m3	12 m3	15 m3	40 m3	15 m3
Capacité de traitement « normal »	4,3 m3/ jour calendaire	5 m3/ jour calendaire	0,7 m3/ jour calendaire	8,7 m3/ jour calendaire	3 m3/ jour calendaire
Capacité de traitement « en cas de surproduction de lixiviats »	7,1 m3/ jour calendaire	8 m3/ jour calendaire	0,7 m3/ jour calendaire	15 m3/ jour calendaire	5 m3/ jour calendaire

Le titulaire devra donc respecter les volumes admissibles pour chaque station d'épuration.

L'accès aux sites devra, sauf autorisation particulière du gestionnaire, se faire aux horaires habituels d'ouverture des stations d'épuration. Le titulaire n'est en aucun cas autorisé à vider sans que le gestionnaire de la station n'ait donné son accord et sans qu'un représentant de la station ne soit présent, sauf en cas d'accord préalable du gestionnaire de la station.

Le remplissage des bassins devra se faire suivant les modalités fixées par le gestionnaire de la station. Une attention particulière sera apportée à la manipulation : contrôle du niveau de l'ouvrage, pas de débordement et un minimum d'égouttures. Le titulaire devra également être en possession de tous les équipements nécessaires pour accéder aux bassins de vidange : longueurs de tuyaux adéquats, adaptation et ou réduction….

En cas de difficulté pour la réception des lixiviats dans une ou plusieurs stations, le titulaire informera VALCOR pour qu'il puisse intervenir auprès de la CCPBS, ou du gestionnaire des stations d'épuration, afin de trouver une solution pour la bonne réalisation du présent marché.

Les coordonnées de chaque station d'épuration, avec la personne à contacter, seront transmises au titulaire avant le démarrage du marché afin de pouvoir réaliser au mieux les prestations demandées.

5.5 Suivi, traçabilité et facturation

Le titulaire produira à chaque transport un « bon » papier ou une lettre de transport fournie par voie électronique présentant les informations suivantes :

- Date de pompage
- Volumes transportés
- Station d'épuration réceptrice.

Ces bons papiers seront à déposer en trois exemplaires : 1 exemplaire dans la boite aux lettres de l'ISDND, 1 exemplaire pour la station d'épuration et 1 exemplaire conservé par le titulaire du présent marché.

Si le titulaire préfère dématérialiser les bons par des lettres de voiture électroniques, les adresses courriels de réception seront transmises avant le démarrage du marché.

La facturation se fera donc, à l'appui de ces bons, sur la base des volumes pompés et des stations d'épuration réceptrices. En l'absence de bons, aucune facturation de la prestation ne sera possible.

5.6 Réunions

Il n'est pas prévu de réunion régulière mensuelle ou trimestrielle spécifique pour cette prestation. Le titulaire du présent marché sera en contact régulier avec le technicien de VALCOR en charge de la gestion de l'ISDND.

Des réunions pourront être organisées, à l'initiative du titulaire ou de VALCOR, autant que besoin afin d'échanger sur le déroulement des prestations ainsi que les éventuelles difficultés rencontrées.

6 CONNAISSANCES DES LIEUX

Chaque candidat devra obligatoirement s'être rendu sur le site, préalablement à la remise de l'offre, afin de reconnaître les lieux ou les locaux où la prestation doit se dérouler.

A cette fin, les candidats devront s'adresser à la Directrice de VALCOR ou à l'un de ses collaborateurs pour prendre rendez-vous. Le représentant de VALCOR présent lors de la visite visera le certificat de visite joint en **annexe 4,** que le candidat aura préalablement complété.

- Coordonnées pour les prises de rendez-vous :
  - Tél : 02.98.50.50.14
  - Courriel : valcor@valcor.fr

Les visites seront organisées en fonction des demandes.

Chaque concurrent devra obligatoirement joindre le certificat de visite à son offre.

7 ASSURANCES

Le titulaire doit contracter les assurances permettant de garantir sa responsabilité à l'égard du pouvoir adjudicateur et des tiers, victimes d'accidents ou de dommages causés par l'exécution des prestations. Il doit justifier, dans un délai de quinze jours à compter de la notification du marché et avant tout début d'exécution de celui-ci, qu'il est titulaire de ces contrats d'assurances, au moyen d'une attestation établissant l'étendue de la responsabilité garantie

VALCOR ne peut être tenu responsable des préjudices subis par le matériel du titulaire utilisé sur les sites en exploitations : le titulaire demeure entièrement responsable du positionnement, du fonctionnement et de l'usage fait de son matériel que ce soit sur l'ISDND ou sur les stations d'épurations.

Les dommages de toutes natures causés, aux infrastructures de VALCOR sur l'ISDND ou aux infrastructures des stations d'épurations, du fait de l'exécution de ce présent marché, sont à la charge du titulaire.

8 MEMOIRE TECHNIQUE DU CANDIDAT

Les candidats doivent produire, à l'appui de leur offre, un mémoire technique détaillé, précisant :

- Le matériel dont ils disposent pour effectuer la prestation et ses caractéristiques : capacité des citernes, tracteur…
- Les moyens humains alloués à la réalisation de la prestation,
- Le mode de fonctionnement choisi et indiqué dans le point 6.3 « site de dépotage »
- Les justificatifs de capacité professionnelle et technique : licence de transport, homologation pour le transport sur route de déchets…
- L'organisation de l'entreprise,
- Les moyens d'information et de communication internes, permettant d'évaluer la réactivité de l'entreprise,
- D'une façon générale, toutes les informations qu'ils jugent utiles pour permettre au maître d'ouvrage d'évaluer la qualité technique de l'offre.

9 CONFIDENTIALITE ET PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

À l'occasion de la consultation du marché public et de l'obligation légale de recueillir certaines données, VALCOR en sa qualité de responsable de traitement, récolte des données personnelles d'identification. Ces données sont destinées aux seuls services de VALCOR en charge de leur traitement dans la limite de leurs attributions respectives, et ont pour finalité la gestion de l'ensemble de la consultation relative au marché public.

Dans le cadre de la consultation, les données traitées relatives aux candidats qui ne sont pas retenus, sont conservées pendant une période maximale de 5 ans à compter de la date limite de remise des offres.

Concernant le candidat retenu, les données personnelles sont conservées pendant 10 ans, après la fin du contrat.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel et à la loi n°78/17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification et droit à la limitation du traitement, pour des motifs tenant à votre situation particulière.

Pour exercer vos droits vous pouvez adresser votre demande à l'adresse suivante : valcor@valcor.fr ou à notre délégué à la protection des données via le courriel "protection.donnees@cdg29.bzh" ou à l'adresse : La cellule RGPD, Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Finistère, 7 Boulevard du Finistère, 29000 Quimper.

VALCOR s'engage à mettre en œuvre toutes les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir un niveau de sécurité adapté au regard des risques d'accès accidentels, non autorisés ou illégaux, de divulgation, d'altération, de perte ou encore de destruction des données personnelles vous concernant.

En aucun cas vos données communiquées ne feront l'objet d'une vente, d'un échange ou d'une location à des tiers, même à titre gratuit.

Vous êtes toutefois informés qu'elles pourront être divulguées en application d'une loi, d'un règlement ou en vertu d'une décision d'une autorité réglementaire ou judiciaire compétente.

Sous réserve d'un manquement aux dispositions décrites ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (Commission Nationale de l'informatique et des Libertés).

10 DUREE DU MARCHE

Le marché est passé pour 24 mois, renouvelable 2 fois 12 mois par reconduction tacite.

Le marché débutera le 1er Janvier 2027.

11 FORME DES PRIX

Les prix sont révisés trimestriellement à compter du 1er avril 2027, selon les modalités indiquées ci-dessous et sur la base des indices connus et publiés au Moniteur des travaux publics.

Le prix révisé est obtenu en appliquant au prix initial, le coefficient C_n résultant de la formule suivante :

$$Cn = 0,15 +(0,15*MATP_n/MATP_o) + (0,3*CNRGazole_n/CNRGazole_o) +(0,25*ICHT\text{-}E_n/ICHT\text{-}E_o) +(0,15*FSD2_n/FSD2_o)$$

- L'indice MATP correspond à : poste matériel des index travaux publics (matériel, entretien et location)

  La valeur de l'indice $MATP_n$ est la valeur de l'indice au mois $_n$ de la date d'application de la révision.

  La valeur de l'indice $MATP_0$ est celle établie pour le mois d'établissement du prix M_0.

- L'indice CNRGazole correspond à : gazole professionnel

  La valeur de l'indice $CNRGazole_n$ est la valeur de l'indice au mois $_n$ de la date d'application de la révision.

  La valeur de l'indice $CNRGazole_0$ est celle établie pour le mois d'établissement du prix M_0.

- L'indice ICHT-E correspond à : indice mensuel du coût horaire du travail révisé, salaires et charges dans le secteur Eau, assainissement, déchets, dépollution

  La valeur de l'indice $ICHT\text{-}E_n$ est la valeur de l'indice au mois $_n$ de la date d'application de la révision.

  La valeur de l'indice $ICHT\text{-}E_0$ est celle établie pour le mois d'établissement du prix M_0.

- L'indice FSD2 correspond à : frais et services divers - modèle de référence n°2

  La valeur de l'indice $FSD2_n$ est la valeur de l'indice au mois $_n$ de la date d'application de la révision.

  La valeur de l'indice $FSD2_0$ est celle établie pour le mois d'établissement du prix M_0.

Organe ou support de publication : Moniteur de Travaux publics et Comité National Routier

Le coefficient résultant du calcul de la formule de révision est arrondi au millième supérieur (soit par exemple : 1, 00234 est arrondi à 1,003).

12 MODALITES DE REGLEMENT

Les prix seront réglés dans les conditions suivantes :

- A réception des factures et bons de transport dans un délai de 30 jours
- Le taux de TVA est de 5,5 % applicable suivant la loi de finance 2026.

13 CADRE D'EXECUTION DU MARCHE ET PENALITES

Le présent marché public est régi par le CCAG - FCS, version en vigueur à la signature du marché.

Par dérogation à l'article 14.1 du CCAG-FCS, en cas de retard dans l'exécution des prestations, le TITULAIRE subira les pénalités suivantes :

Pompage, transport et dépotage des lixiviats de Tréméoc		
Poste prestations	**Modalités d'application des pénalités**	**Montant pénalités**
Non-respect des règles de sécurité sur les sites : conditions de circulation sur les sites, port des EPI…	Constat de VALCOR, et/ou déclaration justifiée de l'exploitant de l'ISDND	100 € HT par constatation
Non fermeture des grilles d'entrée du site après la fin de la prestation	Constat de VALCOR, et/ou déclaration justifiée de l'exploitant de l'ISDND	300 € HT par constatation
Dépassement du niveau maximum du bassin de lixiviats due à la non intervention du titulaire et après avertissement par le titulaire de la post-exploitation de l'ISDND de Tréméoc	Constat de VALCOR et/ou déclaration justifié de l'exploitant de l'ISDND Par constatation et répété toutes les semaines jusqu'au passage en-dessous du niveau de 1 m	500 € HT par constatation
Non transmission répétée des bons mensuels	Constat par VALCOR à compter de 3 oublis cumulés	30 € par bon manquant

14 DOCUMENTS A PRODUIRE OBLIGATOIREMENT A L'APPUI DE LA CANDIDATURE

Les documents à joindre sont les suivants :

- La présente lettre de consultation qui tient lieu de règlement de consultation et de cahier des charges, dûment complétée, paraphée au bas de chaque page, datée et signée,
- Une proposition financière détaillée, datée et signée (les prix sont fermes et définitifs) à travers le BPU joint à la présente lettre de consultation,
- Le certificat de visite dûment signé,
- Le mémoire technique,
- Un relevé d'identité bancaire (RIB),
- Attestations d'assurance en cours de validité,
- Agrément de transport pour les lixiviats,
- Une déclaration sur l'honneur pour justifier que vous n'entrez dans aucun cas d'interdiction de soumissionner à un marché public,
- Des documents et renseignements qui permettent à VALCOR de vérifier votre aptitude à exercer votre activité professionnelle, vos capacités économique, financières, techniques et professionnelles.

Recours à la sous-traitance : Le recours à la sous-traitance est régi par les dispositions du Code de la Commande Publique. Les seuils de paiement direct de sous-traitants sont fixés par l'article R2393-33.

Délais de validité de l'offre : 90 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

Les fournitures et les prestations associées doivent être conformes avec la réglementation européenne et française en vigueur et prendre en compte les exigences essentielles de sécurité et les principes généraux de prévention

Les documents de marché doivent être rédigés en langue française et les montants en euros.

15 REMISE DES OFFRES

Date limite de réception des offres : **26 novembre 2026** à 12 H 00 (midi) au plus tard.

Les offres devront être adressées par voie dématérialisée via MEGALIS BRETAGNE (profil acheteur) : https://marches.megalis.bretagne.bzh/entreprise

- Renseignements administratifs et techniques auprès de : PADELLEC Fabien, Technicien UVEOR
- Date d'envoi de la présente lettre de consultation : **05/11/2026**

16 CRITERES D'ATTRIBUTION

Le classement de l'offre et le choix de l'attributaire est fondé sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés notés sur et énoncés ci-dessous :

- **Critère Prix des prestations pondéré à 60 %.**

Les offres sont jugées au regard du montant total des prestations.

Les offres seront notées sur 60 par application de la formule suivante :

Note =60*(offre la plus basse / offre du candidat)

- **Critère Valeur et pertinence technique de l'offre pondéré à 40 %.**

La qualité technique de l'offres est examinée sur la base des critères suivants :

Sous-critère 1 : moyens humains	**10 points**
Présentation des équipes *Personnel qualifié, stable et suffisant pour assurer le service*	*5 points*
Présentation de l'équipe dédiée au contrat : encadrants, administratifs, chauffeurs, *Formation des équipes (sécurité, éco conduite, CACES …)*	*5 points*
Sous-critère 2 : moyens matériels	**15 points**
Présentation du matériel nécessaire pour effectuer la prestation : dimensionnement par STEP….	*5 points*
Présentation des licences de transport et licence spécifiques pour le transport de déchets	*5 points*
Présentation de la politique de maintenance et d'entretien du matériel : solutions envisagées en cas de panne importante sur le matériel	*5 points*
Sous-critère 3 : suivi de la prestation	**15 points**
Suivi de la prestation et transmission des informations	*5 points*
Présentation de l'organisation du candidat sur l'année pour le maintien de la lagune au niveau demandé dans le CCTP	*5 points*
Présentation de l'organisation du candidat lors d'un déversement de matières sur le site de Tréméoc	*5 points*
Valeur technique bilan	**40 points**

Pour chacun des critères techniques, les offres sont notées suivant le barème sur 5 points suivant :

Très insuffisant	Insuffisant	Moyen	Satisfaisant	Très satisfaisant
1,0	2,0	3,0	4,0	5,0

Chaque candidat se voit attribuer une note finale obtenue après addition des notes pondérées.

A partir de ces notes finales, un classement des offres est établi.

La note la plus élevée correspondant au classement N° 1 = « le mieux disant » offre économiquement la plus avantageuse.

En cas d'ex aequo, le mieux disant des exæquos est le candidat qui a la meilleure note au premier critère prix.

En cas de discordance entre les différentes indications figurant dans l'offre d'un candidat, l'indication en lettres, toutes taxes, figurant à l'article 6 de l'Acte d'engagement (à compléter par le candidat), prévaut sur toutes les autres indications.

En cas de discordance entre le BPU-DQE et l'acte d'engagement, ou en cas d'anomalies, d'erreurs ou d'omissions internes dans le BPU-DQE, le candidat, s'il est sur le point d'être retenu, est invité à rectifier cette discordance pour la mettre en harmonie avec l'acte d'engagement. En cas de refus, son offre est éliminée comme non cohérente.

17 NEGOCIATION

VALCOR se réserve la possibilité de négocier avec les candidats ayant remis les offres jugées « économiquement les plus avantageuses ».

Les aménagements apportés aux offres à l'occasion de la négociation sont consignés par écrit par les candidats, puis transmis à VALCOR.

La négociation est menée dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats. A cet effet, les aménagements apportés en cours de négociation au besoin initialement identifié sont communiqués aux candidats retenus pour négocier.

VALCOR effectue ensuite une commande sur la base du devis, de l'offre ou de la proposition de prix sur lequel les parties sont tombées d'accord après éventuelle négociation.

18 AUTRES RENSEIGNEMENTS

- Délai global de paiement : 30 jours par mandat administratif.
- Modalités de paiement : les paiements sont effectués, sous réserve de service fait, après réception de factures originales émises par l'attributaire portant, outre les mentions légales, le numéro du marché et les bons justifiant les volumes évacués et les stations réceptrices.
- Les factures doivent être adressées uniquement sous forme dématérialisée via la plateforme CHORUS.
- En cas de conflit qui n'aurait pu être réglé de préférence à l'amiable, le tribunal compétent est le :

Tribunal administratif de RENNES
Hôtel de Bizien,
3 contour Motte, CS 44416
35044 Rennes Cedex

Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr
Tél. 02 23 21 28 28 – Fax : 02 99 63 56 84
Adresse internet :
http://rennes.tribunal-administratif.fr/

MARCHE DE SERVICES N° 26C0300
MARCHE PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE

« POMPAGE, TRANSPORT ET DEPOTAGE DES LIXIVIATS de TREMEOC »

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE ET ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné, Nom et Prénom : ……..

Fonction :……..….

[ ] Agissant en mon nom personnel :

[ ] Agissant pour le nom et pour le compte de la société :

Joindre les pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat ;

Joindre, en cas de groupement, les habilitations nécessaires pour représenter les candidats au stade de la passation du marché)

Raison sociale : ……

Domicilié à : ……

Immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET : ……

Inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés de : ……

Sous le n° ……

Forme juridique de la société (SA, SARL) : ……

Téléphone : ……Courriel : ……

- déclare que la société ne fait pas l'objet d'une interdiction à concourir,

- déclare sur l'honneur que la société a satisfait à ses obligations fiscales et sociales (Article L 2141-2 du Code de la Commande Publique du 03 décembre 2018).

- atteste sur l'honneur que la société n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L324.9, L324-10, L341-6, L125-1 et L125-3 du code du travail.

- atteste sur l'honneur que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L 143-3, L. 143-5, et L. 620-3 du code du Travail.

MONTANT DE L'OFFRE :

- Montant hors T.V.A. .....€ (en chiffres)
- T.V.A. au taux de 5.5 %, soit .....€ (en chiffres)
- Montant TTC..... € (en chiffres)
- Montant TTC.....

……Euros (en lettres)

Fait à …… Le ……

Signature Cachet du candidat

----------X----------

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR VALCOR (POUVOIR ADJUDICATEUR)

Le Président de VALCOR dispose de la délégation du Comité Syndical pour conclure ce marché par délibération du 26 Mai 2026, vu les montants et les seuils en vigueur au jour de sa conclusion.

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

■ Montant de l'offre retenue :

Taux de la TVA : 5.5 %

- Montant HT : …… €
- Montant TTC : …….. €

L'accusé de réception de la notification vaut notification et ordre de service.

A Concarneau le ……/……../…… Le Président de VALCOR,

Guy PAGNARD

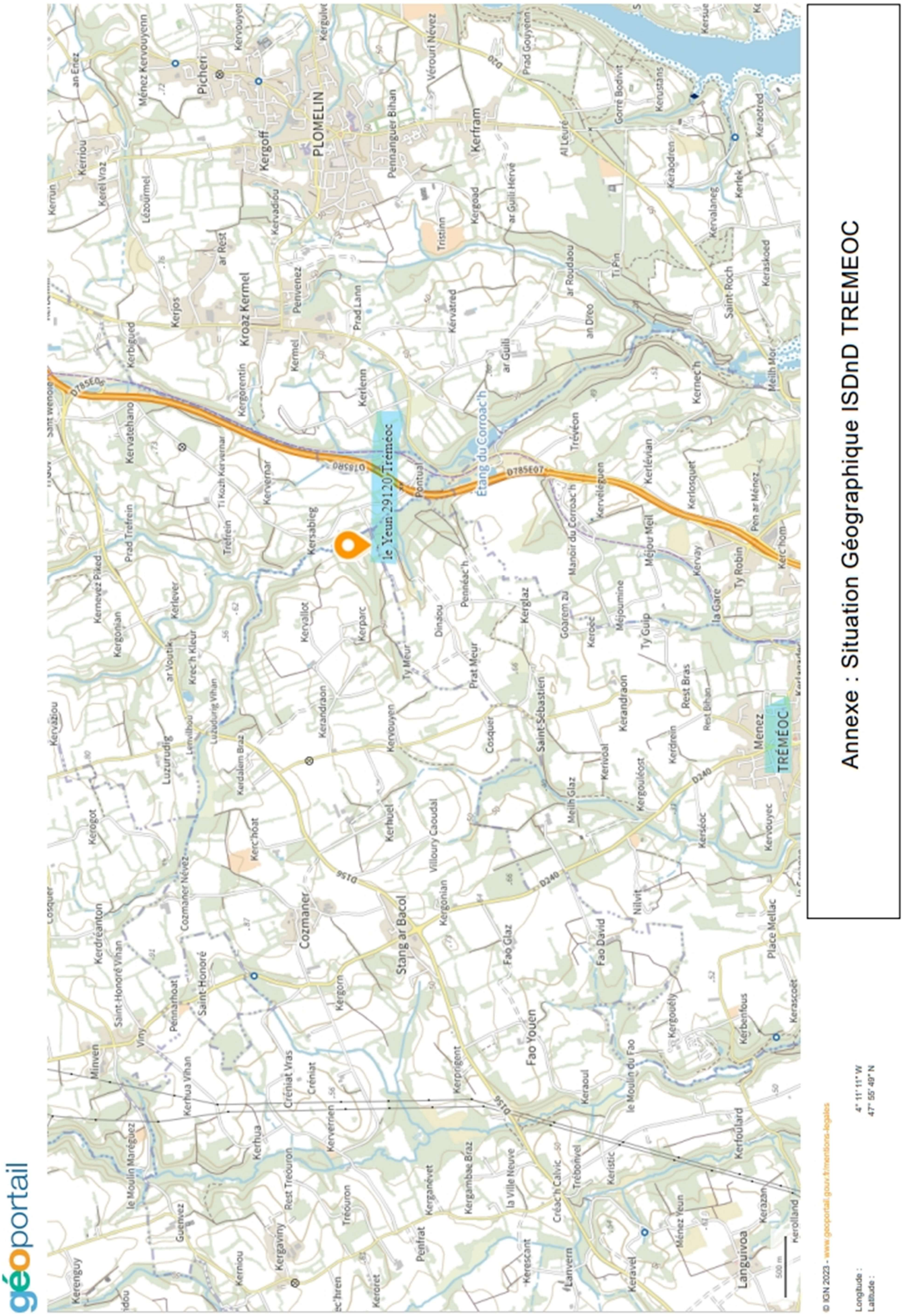
---------- X ----------

■ **Notification via MEGALIS :** *(Indiquer la date de réception de la présente notification par le titulaire du marché public.)*

Date de notification par VALCOR _____-_____h_____

Date de réception par l'entreprise _____-_____h_____

ANNEXE 1 : situation géographique ISDND de Tréméoc



ANNEXE 2 : Procédure en place lors d'un déversement accidentel

PROCÉDURE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL AU SOL (lixiviats, graisses, autres…)







2 - Ouvrir les capots du regard

1 - Appuyer l'arrêt d'urgence pour éviter un envoi au fossé



3 - Ouvrir la vanne n° 2 et fermer la vanne n° 1

4 - APPELER L'EXPLOITANT au 06 26 54 01 89 ou 02 98 82 05 23

VALCOR

VEOLIA

ANNEXE 3 : CONVENTION CCPBS_VALCOR_SAUR

Pièce ajoutée en fichier séparé de la présente lettre de consultation et nommée :
26C0300_ANNEXE_3_CONVENTION_CCPBS_VALCOR_SAUR.pdf

ANNEXE 4 : CERTIFICAT DE VISITE

Pièce ajoutée en fichier séparé de la présente lettre de consultation et nommée :
26C0300_ANNEXE_4_CERTIFICAT_VISITE.pdf